

Août 2018



39

BIEN VIVRE ENSEMBLE

LES NUISANCES SONORES

(Arrêté municipal N° 10/2016)

▪ **Article 2** : Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuse, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ou tout autres engins bruyants ne peuvent être effectués que les **jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h, les jours fériés de 10h à 12h. Interdit le dimanche.**

Merci de respecter pour le bien vivre ensemble

Loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992

Nul n'a le droit d'importuner ses voisins de jour comme de nuit. Les auteurs de bruits dépassant les inconvénients normaux de voisinage peuvent être poursuivis et condamnés (contravention) au versement d'une amende et éventuellement de dommages et intérêts.

La nuit (de 22h à 7h), il s'agit de tapage nocturne, sanctionné par le code pénal.

LES FEUX

(Arrêté municipal n° 543)

▪ **Article 1** : Les feux effectués par les particuliers sur leur propriété pour éliminer les déchets végétaux secs ne sont autorisés que les **jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h.**

▪ **Article 2** : Il est interdit de brûler tous végétaux, notamment les végétaux verts, susceptibles de provoquer des fumées importantes et nuisibles pour le voisinage. Ceux-ci doivent être portés à la déchetterie qui est prévue pour accueillir ce type de déchets.

▪ **Article 3** : Il est fait expressément interdiction de brûler des matières dont la combustion provoque des émanations nocives et des fumées intolérables à la santé publique, telle que des matières plastiques, synthétiques ou pneumatiques.

▪ **Article 4** : En toutes circonstances, le foyer devra faire l'objet par son auteur d'une surveillance constante aux fins de prévenir tous risques de propagation à la végétation environnante. Une recommandation particulière à la vigilance est faite en période estivale de sécheresse propice à la propagation des incendies.

BLOC NOTES

MAIRIE

Mairie de Vulbens

1 rue François Buloz 74520 VULBENS

Horaires d'ouverture au public :

Mardi de 7h30 à 17h / Jeudi de 14h à 19h

Tél : 04.50.04.35.77 / Fax : 04.50.04.27.63.

Courriel : mairievulbens@orange.fr

Site internet : www.vulbens.fr

Application mobile : [Vulbens](#)

POLICE PLURI COMMUNALE

437 rue Villa Mary 74580 VIRY

Tél : 04.50.74.32.28

POSTE DE VULBENS

Horaires d'ouverture :

Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi : 14h30 – 18h

Levée : 14h45 / **Tél : 04.50.04.37.91**

Numéros d'urgences

15 - SAMU ou SMUR

(urgences médicales : malaise, intoxication ...)

17 – Gendarmerie

18 – Pompiers (urgences généralisées)

Centre antipoison : 04.72.11.69.11

SOMMAIRE

Sommaire et Edito	2
Délibérations du Conseil	3-5
Urbanisme	6-7
Vie intercommunale	8-9
Environnement	10-11
Vie locale	12-17
Vie scolaire	18-23
Vie culturelle	24
Jeunesse et sport	25
Vie sociale	26
Santé publique	27-28
Infos	29-36
Tourisme	37
Offres d'emploi	38

C'est l'été !

Juillet, août riment avec vacances, repos, soleil. Pour votre Conseil Municipal et moi-même, ce n'est pas tout à fait encore l'heure. En effet, ce début d'été est chargé avec trois gros dossiers en cours : Plan Local d'Urbanisme (PLU), Maison de Santé et Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie (MARPA).

Le PLU est arrêté et l'enquête public démarrera en septembre. Avec mes collègues Maires du Vuache, nous avons déposé le permis de construire pour la future maison de santé qui se situera à Valleiry. C'est là, une première phase d'un travail important en collaboration avec les professionnels de santé mais aussi avec les services de l'Etat. Je remercie vivement Monsieur Bassaget, Sous-Préfet pour son investissement à nos côtés.

Enfin, j'ai déposé au département notre dossier de candidature pour la MARPA du Vuache, résidence pour personnes âgées sur notre commune. Là aussi, le travail est conséquent avec en particulier la nécessité de présenter une enquête de besoin que nous avons réalisé grâce aux bénévoles du Centre Communal d'Action Social (CCAS), qu'ils soient ici remerciés !

➤ Que nous dit cette enquête forte intéressante sur nos aînés ?

L'enquête de besoins, qui a porté sur 187 habitants des 8 communes du Vuache, âgés de 70 ans et plus, révèle une population en relative bonne santé, avec un recours aux soins infirmiers et aux aides à domicile plutôt faible. Ce constat est, toutefois à nuancer, d'une part parce que le taux de prise en charge au titre d'une affection de longue durée (43%) dénote une santé quelque peu fragile et d'autre part du fait d'un recours à l'aide de l'entourage relativement important (20%). Au-delà d'une solidarité de proximité, cet item indique une certaine dépendance vis-à-vis des activités du quotidien nécessitant notamment un transport ou le port de charges (courses). Ainsi, 2% des enquêtés ne disposent d'ailleurs d'aucun moyen de locomotion et près de 14% font appel à leur entourage pour être véhiculés. Les besoins exprimés d'aides confirment une intervention renforcée des aidants en matière de tâches domestiques alors même que ces enquêtés se sentent en bonne santé, et autonomes. En cas de déséquilibre des habitudes familiales, on peut supposer que 20% des personnes interrogées basculeraient dans une situation à domicile préoccupante, remettant alors en cause le maintien chez soi, et la bonne condition de santé et d'autonomie. L'anticipation vers une structure médico-sociale permettrait ainsi de pallier à ces risques en garantissant une veille de l'état de santé des personnes et un maintien des acquis. Les enquêtés sont principalement propriétaires. Au vu des réponses, l'habitat est majoritairement concentré autour des bourgs. Ce qui explique par ailleurs, le faible sentiment d'isolement géographique ressenti. Le logement est jugé sécurisé et confortable pour la majorité des personnes, malgré la présence pour beaucoup, d'escaliers ou de marches. On constate un attachement des personnes à leur territoire. Toutefois, on identifie qu'une partie de la population est fragile du fait notamment d'un isolement affectif, social et/ou géographique. La projection dans l'avenir demeure un sujet délicat, actuellement 8% envisagent de déménager dans les années à venir, et 80% des personnes interrogées envisageraient de déménager en cas d'aggravation de leur état de santé. Le concept MARPA permettrait donc de répondre aux préoccupations des personnes : Un lieu à taille humaine avec un maximum de 24 résidents. Ce projet m'est cher, espérons qu'il retiendra les faveurs du département, résultat cet automne. D'ici là je vous souhaite un bel été !

Votre Maire, Frédéric BUDAN.

Extraits du Conseil Municipal du 23 mai 2018

1. Refacturation entretien ruisseau de Vuzon

Une réunion a eu lieu avec tous les riverains au sujet de l'entretien de ses berges pour éviter les inondations. Il a été convenu que la commune ferait intervenir une entreprise et refacturerait les travaux au prorata du nombre de mètres linéaires par riverain.

Le montant s'élève à 2 341€. Refacturation approuvée à l'unanimité.

2. Marché de travaux : réfection du chemin du Coin d'en Bas

Une consultation a été lancée le 4 mai 2018. 3 entreprises ont répondu, dont voici les offres :

-RANNARD	141 447,90 € HT
-ENROBALP	143 089,40 € HT
-EIFFAGE	134 291,30 € HT

L'entreprise EIFFAGE a été retenue à l'unanimité.

3. Convention SYANE 74 : Travaux de gros entretien reconstruction 2018 TEPCV

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2018, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « Travaux de gros entretien reconstruction 2018 TEPCV ».

Le Conseil approuve le plan de financement ci-dessous :

- montant global estimé à 127 184 €,
- participation financière communale s'élevant à 51 080 €,
- déduction faite de la participation TEPCV d'un montant de 15 440 €,
- déduction faite de la part du SYANE d'un montant de 60 664 €,
- frais généraux s'élevant à 3 815 €,

et s'engage à verser au Syndicat d'Electricité, des Energies et d'Equipement de la Haute-Savoie, 80 % du montant des frais généraux,

et s'engage à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel, soit 40 864 €. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

4. Demande de subvention au titre des amendes de police

Le Conseil Départemental de la Haute Savoie, au titre de son enveloppe confiée par la Préfecture alimentée par les produits des amendes de police, est susceptible de subventionner l'acquisition du panneau lumineux d'information que la commune souhaite acheter.

Il servira à diffuser notamment les alertes routières, les consignes en cas de pic de pollution et les travaux de voirie prévus. La subvention est plafonnée à 30% de 9 000 € HT.

Le panneau coûte 7 800 € HT donc le montant attendu pourrait être de 2 340 €.

Demande approuvée à l'unanimité.

5. Convention de subvention MJC du Vuache

Pour une subvention supérieure à 23 000 €, la Trésorerie de Saint Julien exige qu'une convention avec l'association soit signée pour payer la subvention. La convention a été rédigée et prévoit le versement de 24 760 €. Convention approuvée à l'unanimité.

6. Informations

✓ Zone artisanale

Un permis d'aménager va être déposé par la Communauté de Communes pour engager la commercialisation des terrains restants à construire.

Concernant la déchetterie, la CCG avait décidé d'envoyer tous les artisans à la déchetterie de Neydens, qui comprend un pont de pesage. Après avoir rencontré les entreprises du secteur, il est paru indispensable d'en prévoir un également à Vulbens.

Il sera donc installé à l'extérieur de l'enceinte de la déchetterie. Le Conseil remarque que l'ergonomie des bacs de dépôts, en particulier pour les déchets verts, n'est vraiment pas pratique : les bords, certes sécurisés, sont très large et il est compliqué d'y pousser ses végétaux.

✓ Urbanisme

L'Etablissement Public Foncier a présenté un projet intitulé « La Foncière ». Fort du constat que c'est le coût et la maîtrise du foncier qui pèsent le plus lourd dans la construction des logements dans notre bassin de vie, l'EPF a imaginé un portage particulier. Une collectivité identifie un terrain, elle initie le projet et l'EPF porte le coût du foncier pour aboutir à un prix de vente correct. Les habitants achètent alors leur logement et payent un petit loyer pour rembourser le coût du foncier sur une très longue période. L'avantage de ce système est que la vocation de logement intermédiaire à coût maîtrisé demeure ad vitam puisque chaque acheteur doit remplir les mêmes conditions, quel que soit le moment d'achat du logement.

Le permis de construire à l'entrée du village côté la Fontaine a été délivré à la société AST groupe, pour 28 logements.

Le permis de construire de la Maison de Santé du Vuache à Valleiry sera déposé début juin.

D'une surface de 1 250 m², elle accueillera au rez-de-chaussée un laboratoire d'analyses médicales et les kinésithérapeutes avec une salle de gym et une salle de formation.

Au premier étage, le pôle médical sera composé de médecins, sage-femme, psychologue. Au second, les orthophonistes et le podologue auront leur cabinet à proximité d'un espace encore à aménager et de 2 logements d'atterrissage.

Au niveau des coûts, 3 éléments viennent augmenter le chiffre prévu initialement :

Le choix a été fait d'aménager une partie du second étage alors que, mis à part les logements, tout devait rester en réserve dans un premier temps : surcoût de 56 000 € HT.

Le rapport de sol précise que le bon sol se trouve à environ 2,20 m de profondeur au regard du terrain naturel : cela impose un système de fondations par puits ancrés, une dalle portée sur terre-plein et la majoration des épaisseurs des couches de forme : surcoût : 55 000 € HT.

Le PLU de Valleiry impose certaines contraintes : des places extérieures couvertes, l'abaissement de l'altimétrie du bâtiment

par rapport au terrain naturel, des places de stationnement en dalles enherbées perméables et la végétalisation de toute la toiture : surcoût 240 500 € HT.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève donc aujourd'hui à 2 779 500 € HT.

✓ Environnement

La Commune a notifié à l'association « Notre Village » qu'elle souhaite poursuivre sa démarche d'Agenda 21. 25 nouvelles fiches sont à rédiger. S'agissant des actions en cours, 2 ruches ont été installées dans les haies du verger communal, bientôt une 3^{ème} les rejoindra. Le Conseil remercie les agents techniques pour le débroussaillage.

Le SIV a organisé le lundi de Pentecôte une sortie Espaces naturels sensibles : une trentaine de personnes étaient présentes.

Extraits du Conseil Municipal du 13 juin 2018

1. Arrêt du projet de PLU et bilan de la concertation

Rappel :

Par délibération du 20 mai 2015, le Conseil Municipal a décidé de prescrire la mise en révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal et a défini les modalités de la concertation avec la population, soit :

- 2 réunions publiques ;
- Ouverture d'un registre de concertation ;
- 3 publications dans les bulletins communaux d'information ;
- Communications sur le site internet lors de chaque phase de travail.

Bilan :

Le P.L.U de VULBENS arrive aujourd'hui dans sa phase « Arrêt ». Il s'agit donc, conformément aux dispositions de la loi SRU, de tirer le bilan de la concertation.

• S'agissant des réunions publiques :

➤ Une 1^{ère} réunion publique a été organisée le **15 mars 2016** à 19 h 30, à l'auditorium du Centre ECLA avec pour thèmes :
. Pourquoi une Révision du PLU ?

. Rappel du contenu et de la procédure de PLU ;

. Synthèse du diagnostic du territoire de VULBENS et de ses enjeux.

Environ 80 personnes ont répondu présentes et se sont montrées très intéressées. Une présentation a été faite et il a été rappelé, dans le cadre de la concertation, qu'un registre de concertation était mis à disposition en mairie pour recueillir les suggestions.

➤ Une 2^{ème} réunion publique a été organisée le **25 janvier 2017** à 19 h, à l'auditorium du Centre ECLA avec pour thème : l'exposé du projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Environ 50 personnes ont assisté à cette présentation. Des questions ont été posées par l'assistance pour

demander des explications du contenu du PADD mais également concernant le projet politique de la Commune ; aucune opposition manifeste n'a été enregistrée.

Lors de ces 2 réunions publiques qui se sont déroulées dans un bon esprit, et au-delà des questions spécifiques sur le territoire communale, aucune opposition au projet politique développé par l'équipe municipale n'a été formulée.

• S'agissant des observations sur le registre de concertation :

Le registre de concertation a été ouvert en mairie dès le début de la procédure de révision du PLU. Malgré plusieurs rappels (lors des réunions publiques) de l'existence de ce registre destiné à recevoir les suggestions ou propositions des habitants de la Commune, aucune personne n'a déposé d'observations sur le registre.

• S'agissant des publications dans les bulletins communaux d'information :

Conformément aux modalités de concertation précisées dans la délibération de prescription de la révision du PLU, l'évolution de la procédure a fait l'objet d'une publication dans les bulletins municipaux de janvier 2016, février 2017 et février 2018.

Ces trois articles faisaient concrètement le point sur l'évolution du travail et sur l'avancement du dossier.

• S'agissant du site internet

Sur ce support d'information, l'ensemble des réunions publiques ont été annoncées au fur et à mesure de leur déroulement. Egalement et tout au long de la procédure, ont été mis en ligne :

• Le PADD

• Les délibérations prises pour la prescription de la révision du PLU, la discussion sur le PADD et la modernisation du PLU.

En conclusion : La concertation pour la révision du PLU de VULBENS s'est déroulée selon les modalités fixées par la délibération du 20 mai 2015.

Lors de cette concertation, l'équipe municipale n'a pas reçu d'opposition au projet visant la révision du PLU.

Monsieur le Maire présente le dossier sur lequel le Conseil Municipal est amené à délibérer pour « arrêter » le projet de P.L.U. révisé. Puis, le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

•**TIRE** le projet de la concertation de la procédure de révision du PLU de la commune de VULBENS tel qu'il est présenté ;

•**ARRETE** le projet de révision de Plan Local d'Urbanisme de la commune de VULBENS tel qu'il est annexé à la présente ;

•**PRECISE** que le projet de révision de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis :

•à l'ensemble des personnes publiques associées du P.L.U. conformément aux articles L.153-16 et L.153-17 du Code de l'Urbanisme ;

•ainsi qu'à leur demande, aux communes limitrophes, aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale directement intéressés et à l'établissement public chargé d'un schéma de cohérence territoriale dont la commune est limitrophe ;

•**INFORME** que, conformément à l'article L.132-12 du code de l'urbanisme, les associations locales d'usagers, agréées dans les conditions définies par le décret en conseil d'Etat, ainsi que les associations de protection de l'environnement agréées mentionnées à l'article L.141-1 du code de l'environnement, ont accès au projet de révision du PLU.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet et sera affichée pendant un mois en Mairie, conformément à l'article R.153-3 du code de l'urbanisme.

Le dossier arrêté sera tenu à la disposition du public conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

3. Arrêt du projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales

Dans le cadre de l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes doivent délimiter et approuver leur zonage de l'assainissement – volet eaux pluviales après enquête publique.

Ce zonage a pour effet de délimiter :

Volet assainissement : (Compétence assurée par la CCG)

1° Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées,

2° Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif.

Volet Pluvial : (Compétence de la Commune)

3° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement,

4° Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de VULBENS a choisi le bureau d'études spécialisé NICOT INGENIEURS CONSEILS afin d'élaborer cette étude, volet eaux pluviales.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

•Valide tous les documents relatifs au projet **de zonage d'assainissement volet eaux pluviales** de la commune de VULBENS

•Autorise Monsieur le Maire à soumettre à enquête publique le dossier du zonage d'assainissement volet eaux pluviales ainsi élaboré, en même temps que le PLU de la commune.

•Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

4. Informations

✓Travaux

Les travaux de réfection du chemin du Coin d'en bas s'achèvent. Le marquage au sol attendra une quinzaine de jours, le temps que l'enrobé sèche.

Sur le chemin de Moissey, la CCG va refaire la voirie du passage à niveau jusqu'à la forêt. Au même endroit, ENEDIS va enfouir le réseau 20 000 V à partir du 18 juin pour environ 2 semaines. L'opération continuera sur le haut du chemin du Coin d'en bas en direction de l'école puis de Chevrier.

✓Social

Lors de la réunion de la CLIE (commission locale d'insertion par l'emploi), il a été annoncé que le Genevois compte 2 419 personnes au RSA, dont 57% de femmes et 54% de personnes seules.

A l'occasion de la semaine bleue, la commune aimerait organiser une rencontre avec les personnes âgées et les enfants des écoles. L'Agenda 21 a également un projet en collaboration avec une association qui viendrait interviewer nos aînés.

La journée des aînés qui s'est déroulée aux Hospices de Beaune est une belle réussite.

✓Police pluricommunale

La question se pose de mobiliser les services des agents de police municipale le week-end.

Le problème est que dans ce cas, par rapport aux récupérations et au temps de travail, cela signifie qu'ils sont moins présents la semaine.

Il a été décidé d'établir un calendrier des manifestations qui nécessite leur présence.



Fiches « Urbanisme »

Sur chaque bulletins municipaux, vous trouverez désormais des « fiches urbanisme » avec des informations qui vous indiqueront la marche à suivre pour l'élaboration de vos différents projets.

Gilles DEGENEVE, Adjoint à l'urbanisme

Fiche n° 3

➤ Question

J'ai un projet d'aménagement extérieur (terrasse, espaces verts, haies, arbustes...) que dois-je faire ?

➤ Réponse

Je me rends à la Mairie pendant les heures d'ouvertures ou sur le site internet de la commune afin de consulter la « Charte de Valorisation Paysagère ».

Si le projet se trouve dans un lotissement, je m'assure qu'il est conforme au règlement de lotissement ou de copropriété (s'il existe).

Je m'appuie sur les recommandations de la Charte pour élaborer mon projet.

Eventuellement, je demande un rendez-vous auprès du secrétariat de Mairie avec un élu en charge de l'urbanisme, pour présenter et faire valider mon projet.

Fiche n° 4

➤ Question

J'ai un projet de clôture et de portail, que dois-je faire ?

➤ Réponse

Je demande un rendez-vous au secrétariat de Mairie avec un des élus en charge de l'urbanisme.

Si possible, avant le rendez-vous, je me rends sur le site internet de la commune pour prendre connaissance du PLU et de la « Charte de Valorisation Paysagère » de la commune.

Si le projet se trouve dans un lotissement, je m'assure qu'il est conforme au règlement de lotissement ou de copropriété (s'il existe).

Lors de cet entretien, l'élu pourra vous aider et vous conseiller dans le respect de la réglementation en vigueur sur la Commune. Penser à amener un avant projet sommaire pour faciliter l'entretien.

Ensuite, il faudra vous rendre au secrétariat de Mairie pendant les heures d'ouvertures, pour vous procurer les documents et les informations nécessaires à votre demande.



TRAVAUX : Chemin du Coin d'en Bas

Des travaux ont été réalisés chemin du Coin d'en bas. La chaussée a été refaite ainsi que les trottoirs.



Le Plan local d'Urbanisme (PLU)

Le PLU de Vulbens a été arrêté par le Conseil Municipal du 13 juin 2018. Il s'agit d'un document provisoire qui sera soumis à enquête publique à l'automne.

Il est consultable en Mairie aux horaires d'ouverture du public : le mardi de 7h30 à 17h00 et le jeudi de 14h00 à 19h00 et sur le site internet de la Commune.

La population pourra rencontrer le commissaire enquêteur pour déposer les requêtes personnelles courant octobre.

Prescription de l'enquête publique conjointe pour la Révision générale n°1 du Plan Local d'Urbanisme et le Zonage de l'assainissement des eaux pluviales

Extrait de l'Arrêté du Maire N° 24/2018

Le Maire de VULBENS,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article R 123-19,

Vu les articles L123-1 et suivants du code de l'environnement,

Vu la décision n°E18000208/38 du 05/08/2018 du Président du Tribunal Administratif de Grenoble désignant Monsieur Jean-Pierre VIGUIE en qualité de Commissaire enquêteur,

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

ARRÊTE

➤ Il sera procédé sur le territoire de la commune de Vulbens à une enquête publique portant sur la révision générale n°1 du PLU et le zonage d'assainissement des eaux pluviales, pour **une durée de 31 jours du 25 septembre 2018 au 25 octobre 2018**.

➤ Monsieur Jean-Pierre VIGUIE, a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

➤ Les dossiers de révision générale du PLU et de zonage d'assainissement des eaux pluviales ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de Vulbens pendant 31 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, **du 25 septembre 2018 au 25 octobre 2018 inclus**. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur, Mairie, 1 rue François Buloz, 74520 VULBENS.

Dans le cadre de la dématérialisation des registres d'enquête publique, le dossier d'enquête sera disponible sur le site

www.vulbens.fr et les observations pourront être formulées à l'adresse suivante : enquetepubliquevulbens@orange.fr.

➤ Monsieur Jean-Pierre VIGUIE, Commissaire enquêteur, recevra en Mairie les jours suivants :

• **Mardi 25 septembre 2018, de 9h à 12h**

• **Mardi 2 octobre 2018, de 9h à 12h**

• **Jeudi 11 octobre 2018, de 16h à 19h**

• **Jeudi 18 octobre 2018, de 16h à 19h**

• **Jeudi 25 octobre 2018, de 16h à 19h**

Et sur rendez-vous.

➤ A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le Maire. Il sera remis avec le dossier au commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire de la commune de Vulbens le dossier avec son rapport et ses conclusions.

➤ Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du Département de la Haute-Savoie et au Président du Tribunal administratif de Grenoble.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture (mardi 7h30-17h et jeudi 14h-19h).

➤ Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché notamment à la Mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Vulbens. Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête, avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Votre consommation, notre préoccupation !

15 mai
> 1^{er} sept.
2018

ENQUÊTE consommation

www.grand-geneve.org/conso

Aidez les collectivités
à développer une offre commerciale
mieux adaptée à vos besoins !

Internet, centre-ville, centre commercial, magasin spécialisé, boutique de quartier, drive, producteur, marché

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE, GENEVOIS FRANÇAIS, région yon, Grand Genève, Interreg France - Suisse, Schweizerische Eidgenossenschaft, Confédération suisse, Confederaziun Svizzera, Confederaziun svizra

Enquête transfrontalière jusqu'au 1^{er} septembre

Le Pôle métropolitain du Genevois français et le canton de Genève organisent une enquête transfrontalière : ProxiConso. L'objectif ? Recueillir vos habitudes de consommation au quotidien afin de permettre aux collectivités de développer une offre commerciale adaptée à vos attentes. Pour participer, répondez au questionnaire en ligne : quelques minutes suffisent. Confidentielles et anonymes, vos réponses sont collectées par un prestataire agréé par la CNIL.

Votre participation est précieuse, connectez-vous !

Enquête en ligne : www.grand-geneve.org/conso

Energies renouvelables locales sur notre territoire

Les enjeux énergétiques et environnementaux sont majeurs.

Mobilisons la participation, l'épargne des habitants et des collectivités sur des projets locaux de production d'énergies renouvelables.

Ce projet d'énergie citoyen existe désormais chez nous, sur le territoire Faucigny-Genévois.



Cette initiative citoyenne vise à promouvoir l'expansion des énergies renouvelables locales sur notre territoire, afin de se départir petit à petit de notre dépendance aux énergies carbonées.

+ d'infos :

<https://www.citoyenergie.org/>

info@citoyenergie.org

<https://www.facebook.com/groups/2073409866208107/about/>



Accorderie du Genevois à Vulbens

L'Accorderie du Genevois fête l'ouverture de sa première antenne à Vulbens. L'inauguration aura lieu à la rentrée au centre ECLA, venez nombreux !

Après les 37 inscriptions réalisées sur l'antenne de Vulbens chaque jeudi, les accordeurs de l'Accorderie du Genevois peuvent être fiers de ce premier résultat. Ils sont venus grossir les effectifs (actuellement de 361 accordeurs) pour étoffer les offres et les échanges de ce côté du territoire. Après une ouverture réussie le 22 mars, chaque **jeudis de 18h00 à 19h30**, 2 accordeurs vous reçoivent à la bibliothèque du centre ECLA pour répondre à vos interrogations et éventuellement vous inscrire, n'hésitez donc pas à venir les rencontrer !



1^{er} jour de l'ouverture le 22 mars 2018
Le 300^{ème} accordeur s'est inscrit

Tous les jeudis de 18h00
à 19h30 à la bibliothèque
du Centre ECLA.

Pour rappel, l'Accorderie est un concept solidaire et simple qui propose aux habitants d'un même territoire de se regrouper pour échanger entre eux des SERVICES :

- De manière individuelle ou collective,
- Sur la base d'échanges en temps et non en argent,
- Selon un rapport égalitaire où toutes les compétences ont la même valeur : une heure égale une heure : une heure de service rendu équivaut à une heure de service reçu, quels que soient la nature, la complexité ou l'effort reliés au service échangé.
- Dans tous les domaines : accompagnement à un rendez-vous médical, atelier de conversation en anglais, aide aux démarches administratives, entretien jardin, etc.

DECHETTERIES INTERCOMMUNALES

Neydens • Vulbens

BIENTÔT : la mise en place d'un contrôle d'accès en déchetterie

La Communauté de communes du Genevois (CCG) modernise la gestion de ses déchetteries par un **contrôle d'accès informatisé** visant à :

- améliorer la sécurité en fluidifiant la circulation au sein du site
- contrôler la nature des apports, leur volume et leur provenance
- accompagner davantage les usagers dans leurs gestes de tri

POUR QUI ?

- habitants et professionnels de la Communauté de communes du Genevois (CCG)
- **sont exclus :** les habitants ne justifiant pas d'une domiciliation dans une commune membre de la CCG *

COMMENT ?

Une carte magnétique devra être présentée à l'entrée des déchetteries pour accéder aux quais

QUAND ?

- **automne 2018 :** demande de la carte en ligne auprès de la Communauté de communes
- **début 2019 :** contrôle d'accès pour entrer en déchetterie

juin 2018 -



ECO-LIEN.FR est un service de proximité gratuit lancé la Communauté de communes du Genevois pour faciliter le réemploi d'objets entre habitants. Plutôt que de jeter en déchetterie, je donne mon objet à mon voisin ou je le vends à moins de 10€. Et si je cherche moi aussi un objet, ECOLIEN.FR m'aidera à le dénicher près de chez moi.

Déchetterie de Vulbens

Fermé le jeudi matin

Contact : 06.27.82.12.78

ÉTÉ de mars à octobre

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :

9h - 12h et 14h - 18h

Jeudi : 14h - 18h

Samedi : 9h - 18h

HIVER de novembre à février

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :

9h - 12h et 14h - 17h30

Jeudi : 14h - 17h30

Samedi : 9h - 17h30



Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV)

Les génisses de retour sur les alpages du Vuache

Protégés dans le cadre des programmes « Natura 2000 » et « Espaces Naturels Sensibles », les alpages du Vuache ont accueilli pour l'été un troupeau de génisses.

Samedi 19 mai 2018, la montée fut sportive, pour les 21 génisses de la ferme du Sabot de Vénus, parties du hameau de Cessens (Savigny) pour rejoindre les alpages du Vuache. C'est par un chemin forestier pentu que l'agriculteur Frédéric Fol et son équipe, accompagnés d'élus du Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV), d'habitants de Savigny, dont Béatrice Fol, Maire, et de propriétaires des alpages, ont conduit les bêtes à travers bois, pour déboucher sur une superbe prairie située à près de 1000 m d'altitude, avec vue imprenable sur la plaine.

Aujourd'hui réhabilités, ces alpages étaient menacés de disparition il y a une vingtaine d'années. Car bien loin du Salève et de ses quelque mille hectares d'alpages, le Vuache, comme pour la plupart des montagnes de moyenne altitude de la région, a vu la surface de ses prairies diminuer de façon drastique depuis les années 1950. A cause de l'industrialisation de l'agriculture, avec des engins de plus en plus gros, mais peu adaptés aux petites et moyennes surfaces de pente, ces prairies d'altitude ont été abandonnées et peu à peu envahies par la forêt. D'un point de vue écologique, cet abandon est dommageable pour la biodiversité du massif, car ces alpages présentent une flore remarquable.

C'est pourquoi le Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache (aujourd'hui le SIV) a lancé dès 2002 des opérations de réhabilitation des derniers alpages du massif, situés sur les hauteurs de Chaumont. Grâce à des conventions de gestion signées avec les propriétaires, huit hectares de pâturage ont pu être ainsi réhabilités et sont aujourd'hui entretenus durant la belle saison par un troupeau de génisses. Des travaux de débroussaillage, pour empêcher l'extension d'arbustes ligneux comme le prunellier ou l'églantier, mais également la mise en place d'une réserve d'eau de 30 m³ (citerne souple autoportante) en complément à une petite source existante, ont permis aux génisses de rester sur place jusqu'à la fin de l'été. La pression sur les pâturages augmentant, le SIV pourrait d'ailleurs bientôt s'affranchir des interventions mécaniques automnales destinées à broyer la végétation ligneuse.

En 2017, le Département de la Haute-Savoie s'est porté acquéreur de la partie sommitale des pâturages, qui deviendra le 10^{ème} site ENS (Espace Naturel Sensible) du département. Cette acquisition est une bonne nouvelle pour le SIV et les agriculteurs concernés, car elle renforce la pérennité de ces alpages qui ont bien failli disparaître, avalés par la forêt.

Samedi 8 septembre de 14h30 à 17h30
– RDV sur le parking de l'église de Viry.

« **La nature silencieuse** » : Sur le site protégé de la Vigne des Pères, participez à une sortie découverte originale, adaptée aux personnes malentendantes, et venez découvrir, en silence, les animaux des prairies sèches (notamment les reptiles !). Animation proposée par Apollon 74 et l'association Passerells (service d'interprétation de Haute Savoie). Animation reportée le samedi 15 septembre en cas de mauvais temps.

Cette animation gratuite est financée par le Département de la Haute-Savoie.

Prévoir de bonnes chaussures et des vêtements adaptés, ainsi que de l'eau.

Les inscriptions sont obligatoires auprès du SIV au 04 50 04 62 89 ou syndicat.vuache@orange.fr



Une sortie nature au Crêt Caillet pour réaliser une carte de végétation

Dans le cadre du programme « espaces naturels sensibles » du Conseil Départemental, le SIV organisait, samedi 28 avril 2018, une sortie nature gratuite intitulée « dans la peau d'un naturaliste ». Animée par Luc Méry, d'Apollon 74, et Jacques Bordon, de la SEPNS (Société pour l'étude et la protection de la nature en Semine), cette sortie ayant pour cadre le « Crêt Caillet », sur le piémont du massif du Vuache, a rassemblé 13 participants. Ces derniers ont pu comprendre la base du travail du naturaliste, qui consiste à caractériser les habitats floristiques pour analyser leur biodiversité, afin de mettre en place des mesures de gestion adaptées.

Les animateurs ont également expliqué que les plantes ne poussent pas n'importe où, car elles sont liées à des conditions écologiques complexes (type de sol, relief, exposition, lumière, etc.). Sans l'intervention de l'homme, les paysages de France seraient pratiquement tous forestiers, mais au fil des siècles, l'agriculture, la sylviculture et l'urbanisme ont modelés les paysages, les habitats floristiques et, de ce fait, la biodiversité.

Au Crêt Caillet, un agriculteur exploite des prairies de fauche d'une rare qualité écologique de manière extensive. Pour cela, il est aidé par les MAEC (mesure agroenvironnementales et climatiques) afin de réaliser des fauches tardives et utiliser peu d'amendement pour faire pousser le fourrage. Pendant l'animation, le public a pu tester en grandeur nature la caractérisation des habitats de ces prairies et des forêts environnantes en réalisant une lecture de photos aériennes.

A partir de ces vues du ciel, les participants devaient identifier les grands ensembles écologiques, pour ensuite les codifier via un protocole normé à l'échelle européenne, le « Code Corinne Biotope ». Après avoir dessiné sur la carte aérienne les habitats homogènes, ils ont dû observer la flore poussant dans le milieu concerné, pour mettre un nom sur le type de végétation, réalisant ainsi une carte de la végétation du secteur.

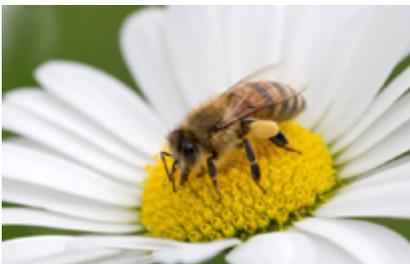
Par exemple, un champ rempli de pissenlits est une prairie de fauche enrichie par des fumures organiques ou chimiques que l'on appelle Arrhenatherion. Pour une prairie sans apports chimiques et organiques, on parlera de Mesobromion alors qu'une prairie pâturée est appelée Cynosurion.

Cette terminologie est issue du nom des graminées dominantes qui poussent dans les prairies, l'Arrhenatherum pour les prairies de fauches, le Bromus pour les prairies sèches ou le Cynosurus pour le pâturage.

Luc Méry/Apollon74



Déclaration de ruches



La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue**. Elle participe à la gestion sanitaire des colonies d'abeilles, la connaissance de l'évolution du cheptel apicole et la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française. Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants soit par mail assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr soit par téléphone 01 49 55 82 22.



A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2018). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2018)

Vie locale

Fête des voisins



La Muraz



Le Château



La Luche



La Vy borne



Vie locale

Faramaz



Carré nature



La Fontaine sud



Un bon moment partagé avec la doyenne du village,
Mme Pascaline Antoine
La fête des voisins, c'est ça aussi !



Anniversaire de Mme Grandclement Denise à la Fontaine sud

Vuzon

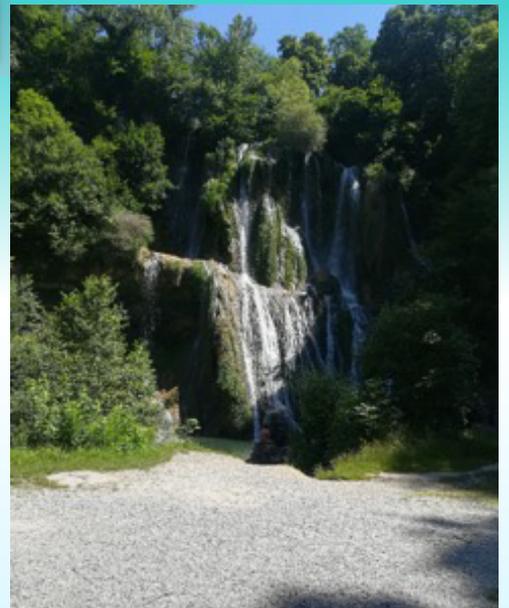


Sortie AFN

Comme chaque année, les membres de la section du Vuache et leurs sympathisants ont pris la route pour leur promenade. La destination était dans le Bugey, à Grolée Saint Benoît. Après un arrêt à la cascade de Glandieu, impressionnante par sa largeur, dans la verdure et la fraîcheur de l'ombre, nous avons continué jusqu'à l'exploitation viticole de la famille Lyandrat. Dans une ancienne demeure du 13^{ème} siècle, Jean-Marc, passionné de la vigne et du vin, qui vendange encore à la main, et foule le raisin au pied, nous a fait une démonstration de lâcher de saucisses cuites à l'alambic, exercice unique au monde !!!

Puis on nous a servi un repas convivial et excellent : un cochon de lait cuit à la broche dans une ancienne cave transformée en restaurant, repas joyeusement animé par Jean- Marc du haut de sa chaire. Chacun a apprécié son humour qui, à chacune de ses interventions, déclenchait les rires dans la salle.

Mais les bonnes choses ont une fin : il a fallu penser au retour à Vulbens, où nous avons bu le verre de l'amitié avant de nous séparer en espérant faire aussi bien l'an prochain.



STOP !



Il se peut que parfois certaines personnes ne soient pas d'accord avec des points de fleurissement du village (Route de Faramaz) Malgré ces désaccords, ceci ne doit pas être une raison pour désherber les massifs de la Commune !



22/06/2018

Repas des Aînés

Ce samedi 26 mai 2018, une fois n'est pas coutume, il y a eu deux départs différents pour le voyage offert aux aînés par la Commune. En effet, le but du voyage était la visite des Hospices de Beaune en Côte d'Or, avec possibilité selon le choix d'un premier groupe de visiter une cave de vin de Bourgogne suivi d'une dégustation.

Dès 7h, l'effervescence régnait sur le parking du centre ECLA, le car attendait déjà, la plupart des aînés se pressaient pour monter à bord. Un comptage rapide, tout le monde est là : c'est l'heure du départ direction la Bourgogne. Aux environs de 9h, nous arrivons à Beaune. Le stationnement du car est pour certains un peu loin de l'entrée de la cave. Nous sommes accueillis pour une visite commentée.

Nous rentrons dans un bâtiment très ancien, le couvent des visitandines acheté en 1780 par Jean Baptiste Patriarche pour fonder sa cave, quelques marches à descendre et 5km de galeries se profilent devant nous avec plus de 5000 bouteilles entreposées. Heureusement, nous parcourons seulement 400m pour arriver au lieu de dégustation.

Après nous avoir dit quelques mots des vins du domaine, un taste vin est offert aux participants, qui aiguisent leurs papilles avec du vin blanc puis du vin rouge.

Ainsi prend fin la visite de la cave. Nous nous rendons au restaurant « Lazare-Carnot » où le second groupe doit arriver pour le déjeuner. Après un bon repas, le temps de savourer le dessert, de saluer ceux qui ne se sont pas encore vus et c'est déjà l'heure du départ pour se rendre à pied aux Hospices de Beaunes, un des plus prestigieux des monuments historiques Français.

Fondation hospitalière du moyen âge devenue musée, son architecture gothique flamboyante, ses toits polychromes et un vignoble de renom en font un joyau de la Bourgogne. Les Hospices de Beaune possèdent un domaine viticole exceptionnel, comptant 85% de premiers crus et grands crus, qui sont vendus aux enchères le troisième dimanche de novembre.

Après cette journée dépaysante et enrichissante c'est le retour en Haute-Savoie, tous heureux de cette escapade.

Un grand merci au CCAS pour l'organisation de cette journée.



Première récolte ...



La première récolte des 3 ruches du rucher communal a eu lieu, le dimanche 8 juillet dernier. 10 kg de miel ont été récoltés. Le miel est au repos pour être ensuite débarrassé de ses impuretés.



La MFR : Maison Familiale et Rurale

Voyage en Espagne

« La classe de seconde professionnelle à orientation progressive POPA » de la MFR, dans le cadre d'un projet découvertes région autour de la mobilité, s'est rendue à Malaga afin de découvrir l'Espagne, sa culture et ses entreprises et des correspondants d'un lycée professionnel. Accueillis bras ouverts par les élèves du lycée Rosaleda, ils ont pu échanger autour d'un « chocolaté con churros », faire du sport, assister à des cours interactifs tous ensemble. Des amitiés sont nées, le pari est réussi. Dans l'espoir de reproduire cela l'année prochaine....

A la recherche d'une location pour vos événements ...



Nos formations

- VENTE ET COMMERCE
 - CAP Employé de Vente Spécialisé
 - CAP Employé de Commerce Multi-Spécialités
 - Bac Pro Commerce - section européenne
 - BTS MDC - Management des Unités Commerciales
- CLASSE D'ORIENTATION
 - 2nde Professionnelle à l'Orienté Progressive en Alternance (Métiers du Territoire)
 - DMSA - Diplôme d'Initiation aux Métiers en Alternance
- FORMATIONS MODULAIRES
 - Accompagnement à la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

une offre de location près de chez vous
Particuliers - Groupes - C.E. - Associations

Fêtes privées,
Mariage,
Anniversaire,
Séminaires

Tél : 04.50.04.35.55

CFA Région des MFR
Antenne de Vulbens
238 chemin de la cure
74520 Vulbens
mfr.vulbens@mfr.asso.fr

www.mfr-vulbens.fr

MFR	Classe	Formation	Effectif classe	Effectif présenté	Effectif reçu	%
Vulbens	CAP	Employé vente spécialisé (option Alimentaire)	3	3	3	100%
	CAP	Employé vente spécialisé (option Pds équipement courant)	21	21	16	76%
	CAP	Employé commercial multispécialités	12	12	12	100%
	BEP	Métiers Relation Clients Usagers	19	19	17	89%
	BAC PRO	Commerce	19	19	18	95%
	BTS	MUC	10	10	5	50%
	TOTAUX			84	84	71

Le mot de la Police Pluri Communale

Les agents du service de Police Pluri Communale exécutent, sous l'autorité du Maire, des missions de prévention, de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique.

Force est de constater que les incivilités augmentent : abandon de déchets dans des lieux divers, nuisances sonores, chiens non tenus en laisse, stationnement anarchique....

Il ne s'agit pas d'un comportement citoyen qui se devrait d'oublier ses propres intérêts au profit de l'intérêt commun. **L'espace public est un lieu de vie commune à partager. Faisons tous un effort !**



L'opération tranquillité vacances permet aux personnes qui partent en vacances de bénéficier d'une surveillance de leur domicile durant leur absence. Il ne s'agit pas d'un service de sécurité privatif mais d'un passage des forces de l'ordre à différents moments pour prévenir d'un éventuel cambriolage. Vous pouvez réaliser la demande auprès du service de police municipale par mail (police-vuache@viry74.fr) ou auprès de la gendarmerie.

Dernièrement, nous avons vu croître le nombre de demandes relatives à des démarcheurs à domicile. Malheureusement, les informations nous étaient souvent fournies un à deux jours après les faits. Si vous vous retrouvez dans cette situation, essayez de récupérer le maximum d'informations concernant les individus et leur moyen de locomotion (marque, modèle, couleur, immatriculation, signes distinctifs...). Signalez, au plus vite, à la Police Pluri Communale, à défaut à la Mairie ou à la Gendarmerie ces informations.

Dans tous les cas, ne laissez personne entrer dans votre domicile sans vous être assuré de leurs identités ou fonctions réelles (carte professionnelle) et prévenez votre voisinage.



Pour rappel, nous réalisons un accueil téléphonique (04.50.74.32.28) et physique du public, uniquement les mercredis matin de 08h30 à 11h30 au poste de police situé 437 rue Villa Mary à Viry.

ERP – Etablissement Recevant du Public

#accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Attention au démarchage
agressif et menaçant !

De nombreux établissements recevant du public (ERP) (commerces, professions libérales...) haut-savoyards ont été démarchés par des sociétés se recommandant parfois abusivement de la Préfecture de la Haute-Savoie ou se présentant comme prestataire incontournable pour réaliser un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) ou un registre public d'accessibilité.

Ces démarchages ont lieu par téléphone, courrier ou courriel.

En effet, la réglementation en vigueur depuis 2015 prévoit que les ERP non accessibles aux personnes handicapées doivent déposer un Ad'AP par lequel ils s'engagent à se mettre en conformité moyennant des travaux dans un délai donné. Par ailleurs, tous les ERP, depuis un récent décret de 2017, doivent mettre à disposition du public un registre d'accessibilité.

Avant tout engagement vis-à-vis d'un prestataire (surtout ne jamais donner ses coordonnées bancaires au téléphone), vous pouvez prendre contact avec le correspondant accessibilité de la Direction Départementale des Territoires (DDT) au 04.50.33.77.21. Il peut ainsi vous conseiller sur les démarches à mettre en œuvre.

L'Etat et la Mairie ne recommande aucune société.

Si vous êtes démarché abusivement pour le compte de l'Etat, nous vous invitons à relever les coordonnées de la société démarcheuse et à adresser un courrier, accompagné de toute preuve, à la **Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) - 9 rue Blaise Pascal - BP82 - Seynod 74603 Annecy cedex.**



Sortie randonnée aux Glières

Dans le cadre du programme d'histoire de CM2 traitant de la Seconde Guerre Mondiale, nous sommes partis mardi 19 juin à 6h30, direction le « Petit-Bornand ».

Arrivés sur place, nous avons rejoint Camille, notre guide de haute-montagne pour 681m de dénivelé sur le sentier des Patriotes. Tout au long du chemin, nous avons évoqué l'histoire des Glières mais aussi sa faune et sa flore.

Après une pause repas bien méritée, nous avons assisté à un atelier sur le thème de la Résistance des Maquisards Haut-Savoyards.

Enfin après 6h30 de randonnée, nous sommes allés devant le monument pour un temps collectif où plusieurs classes de tout le département se sont réunies. Sur place, nous avons chanté le chant des partisans.

Cette journée, organisée par l'USEP 74, fut un moment riche d'échanges et de partages et surtout elle nous a permis de ne pas oublier les actions héroïques d'hommes et de femmes pour sauver notre pays de l'Occupation Allemande. « *Vivre libre ou mourir* ».

Les CM2



Classe découverte aux Puisots pour les élèves de cycle 1

Tous les élèves de maternelle, PS, MS et GS, ont participé à une classe découverte de 3 jours aux Puisots, sur les hauteurs du lac d'Annecy, sur la route du Semnoz.

Les classes de Laëtitia Tabes et de Chantal Louvier, du 23 au 25 mai, la classe de Florence Rousset et les GS de la classe de Morgane Texier, du 30 mai au 1^{er} juin.

Au programme, il y a eu des activités variées et très appréciées des enfants : acrobbranche, randonnée pédestre, visite de la mini ferme, escalade, permis trottinette, piscine à balles, activités sur les 5 sens, visite du parc des biches de la Grande Jeanne.

Les 2 séjours se sont très bien passés, avec une météo plutôt clémente. Tout le monde a été enchanté, et certains aimeraient déjà repartir !!!

Merci aux enseignantes pour l'organisation de cette sortie et à l'APE pour le financement.



Bal folk

Le mercredi 2 mai, nous avons participé à la rencontre de bal folk qui était organisée au centre ECLA. Nous étions environ 250 enfants, de la maternelle au CM2.

Nous avons appris 9 danses à l'école. Nous apprenions et répétons le lundi et le mardi matin en salle de motricité avec madame Picon, notre maîtresse.

Nous avons appris des rondes chantées (Bonjour ma cousine, La fille du coupeur de paille, Kokoléo), des danses savoyardes (La badoise, la monfarine des Arculinges, La monfarine de Magland, La Maion sous un pomi « chapeloise ») et enfin 2 danses d'Europe : Ship moe zielen (danse hollandaise) et Stern polka (danse allemande).

Le jour de la rencontre, accompagnés d'un orchestre, nous avons présenté nos danses, appris de nouvelles danses et regardé d'autres danses. Nous avons aussi chanté La ballade irlandaise et La cascade.

À la fin, nous avons pique-niqué dans la cour de la Mairie puis nous avons joué un peu avant de rentrer à l'école.

La classe de CE2-CM1





Les chemins de la mémoire

Le jeudi 24 mai, nous sommes partis de l'école en vélo pour aller à l'école de Valleiry. Nous avons rejoint des classes de Chevrier, Valleiry, Dingy, Copponex et Bossey. Ensemble, nous avons marché dans la forêt sur le sentier des douanes jusqu'à Chancy. Un monsieur nous a expliqué la signification des symboles et des lettres sur les bornes. Nous avons traversé l'ancienne tuilerie.

Après le pique-nique, nous nous sommes tous retrouvés à l'espace Albert Fol pour danser « Fleur de Paris », sur des paroles de joie écrites à la fin de la deuxième guerre mondiale. Nous avons chanté « Le chant des partisans » et « Soleil ». Les élèves de Chevrier et Bossey ont chanté « Que sont devenues les fleurs ? » en allemand, anglais et français. Chaque classe a aussi lu le message qu'elle avait écrit sur la fraternité.

L'après-midi, par groupe, nous avons participé à des ateliers.

- Il y avait 3 ateliers « témoignage ».

Des personnes qui ont vécu la deuxième guerre mondiale étaient là pour répondre aux questions que nous leur avons préparées. Ils nous ont raconté leur jeunesse et comment était la vie pendant la guerre.

- Dans un atelier, nous avons fait des messages codés. Les résistants utilisaient ce système pour que les Allemands ne comprennent pas les informations que les résistants s'échangeaient. Par exemple, ils remplaçaient chaque lettre par la lettre qui se trouve deux rangs avant dans l'alphabet. Pour décoder le message et le comprendre, il fallait remplacer chaque lettre par celle qui est deux rangs plus loin.

- Il y avait un jeu de l'oie avec des questions sur la Résistance.

- Aussi, nous avons joué à un ancien jeu qui s'appelle le jeu des barres. Il y a deux équipes et chaque équipe a une maison. Si un joueur sort de sa maison, il faut qu'un adversaire sorte après lui pour pouvoir le toucher et le faire prisonnier. Puis les prisonniers doivent faire la chaîne pour que quelqu'un vienne les délivrer en leur touchant la main.

En fin d'après-midi, nous sommes rentrés à l'école à vélo.

La classe de CE2-CM1





Le film d'animation

Cette année, comme toutes les classes de l'école, nous avons travaillé sur les émotions. Par groupe, nous avons écrit des scénettes sur certaines émotions : la peur, la déception, la joie, l'amour et la tristesse.

Le jeudi 7 juin, et 5 autres après-midi, Simon, un intervenant, nous a appris à faire un film d'animation en papier découpé, pour mettre en scène les histoires que nous avons écrites. Le principe d'un film d'animation, c'est de prendre plusieurs photos et de bouger petit à petit ce qu'il y a sur l'image à chaque photo.

Nous avons commencé par fabriquer les décors et les personnages de nos scénettes. Pour les personnages, nous avons dessiné les parties du corps détachées, nous les avons coloriées, découpées et assemblées avec de la « patafix ».

Puis nous avons enregistré les voix et les bruitages. Nous nous sommes beaucoup entraînés pour avoir le meilleur film d'animation possible.

Ensuite nous avons tourné le film. Nous avons placé nos décors sous la caméra. Nous avons pris plusieurs photos et à chaque fois entre deux photos nous déplaçons un petit peu les personnages ou une partie de leur corps, pour qu'ils aient l'air de bouger. Pour notre film, nous avons pris 8 photos par seconde alors que pour un vrai film d'animation il faut 24 photos par seconde. À la fin du tournage, nous avons fait défiler les images avec un logiciel. Pour terminer, Simon a rajouté les bruitages et le générique animé. Sans les modifications, les films d'animation dureraient une dizaine de secondes mais avec les modifications chaque film dure environ une minute.

Simon nous a aussi expliqué comment faire un générique animé. Nous avons découpé les lettres de nos prénoms, puis nous nous sommes « filmés » soit en mangeant ces lettres, soit en les faisant disparaître, soit en les modifiant.

Enfin, nous avons décoré la jaquette (la pochette du DVD) et écrit un résumé pour chaque histoire.

Nous étions fiers de présenter nos films d'animation à nos familles et fiers du résultat.



Les élèves de CE2-CM1



Rallye linguistique

Le 26 juin dernier, la classe de CM2 a participé à la journée rallye linguistique au centre ECLA avec deux autres classes de CM de Valleiry.

Tout au long de la journée, les enfants ont assisté à des ateliers-jeux (jeu du qui est-ce, jeu de l'oie, jeu du pendu, jeux des 7 familles, du bingo...) avec pour objectif de ne parler qu'en anglais.

Un grand merci aux parents accompagnateurs qui ont joué leur rôle à merveille ainsi qu'à la Mairie pour nous avoir fourni les tables, les chaises et l'accès au centre ECLA.



Lundi 3 septembre, c'est la rentrée !



Les effectifs prévus pour la rentrée étant très chargés, **Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale** viendra à l'école le matin de la rentrée pour compter les enfants réellement présents, ce qui nous permettra éventuellement d'avoir une création de classe.

Tous les enfants doivent donc être présents le matin de la rentrée.

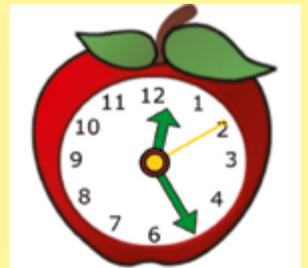
- 8h30 : MS, GS et tous les autres niveaux
- 9h30 : PS

Nous vous rappelons que les PS ne seront accueillis ni à la cantine ni l'après-midi, le jour de la rentrée.

Nouveaux horaires

Rentrée 2018

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8h30-11h30 / 13h30-16h30
Pas d'école le mercredi



INFO PARKING

Merci aux parents qui se garent dans la cour « chez les Sœurs » de ne pas gêner les visiteurs ni jeter les mégots de cigarettes par terre.
Merci de votre compréhension.



RAPPEL

Rôle de la Commune au sein de l'école

La Commune a la charge des écoles publiques présentes sur sa Commune. Elle est propriétaire des locaux des écoles. C'est elle qui construit, agrandit, entretient les bâtiments. Elle fournit et entretient les équipements nécessaires à l'enseignement (tables, chaises, tableaux, cahiers ...) et au fonctionnement de l'école. Elle organise et finance le service de restauration scolaire.

Elle recrute, forme et rémunère le personnel qui assure l'entretien des locaux ou le service de restauration scolaire (y compris sa surveillance). Parmi ce personnel, on compte les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM), dont le rôle est essentiel à la bonne marche des écoles maternelles. Placés sous la responsabilité du directeur ou de la directrice de l'école maternelle pendant le temps scolaire, ces agents sont appelés à travailler sous l'autorité du Maire en dehors de ces périodes.

La garderie périscolaire est aussi gérée et encadrée par du personnel communal.

Tous ces services périscolaires ne sont pas obligatoires, ils sont avant tout un SERVICE PUBLIC.

TAP Sophrologie 2017/2018

Ils étaient 10 tout au long de cette année, 4 CE2 et 6 CM2, à venir chaque mardi pour 45 minutes de calme et de travail. Ils ont appris des techniques pour bien dormir, se préparer à bien travailler en classe ou à la maison, parler avec aisance en public ou encore quelle posture adopter pour bien se concentrer ou se rappeler. Alors, afin de transmettre un peu de leur savoir-être, ils se sont rendus le 5 juillet avec Martine dans leurs trois classes respectives pour y raconter une histoire qu'elle a écrite un peu pour eux... Et pour bien préparer les élèves à écouter, il a été proposé à chaque classe un petit exercice de sophrologie qui a permis à chacun de découvrir son potentiel à retrouver le calme à l'intérieur de lui.

Que Clavie, Candice, Inès, Maeva, Josselin, Antoine et Emilien soient fiers d'eux, ils ont su capter l'attention de leur public avec succès, courage et générosité ! (avec une pensée pour Tidjane, Titouan et Nils).

Cette histoire, nous nous proposons de vous la partager. Aussi, pour bien en profiter, posez-vous quelques toutes petites minutes, et laissez-vous bercer par le souffle des mots et de votre imaginaire !

Si vous le souhaitez vous pouvez également écouter Martine vous la conter sur www.goupili.fr.

MONSIEUR SILENCE, une histoire à dormir (presque) debout !

Il paraît que Monsieur Silence a un pouvoir magique si puissant que quand il entre quelque part, tout le monde se tait... plus rien ne bouge... même pas les mouches... Le connais-tu ? L'as-tu déjà vu ou entendu ?

Moi qui le rencontre souvent, je vais te raconter ce que je sais. C'est un grand Monsieur très secret. Tu ne peux pas le voir avec tes yeux mais tu peux l'entendre avec tes oreilles.

Et tu peux aussi le sentir, partout autour de toi et même à l'intérieur de toi. Quand il est là, il se passe des choses mystérieuses... C'est comme si il n'y avait plus de pensées qui traversent ta tête comme des fusées... plus d'électricité dans tes jambes ou dans tes mains qui te pousse à gesticuler... Tout est calme. Oh pas tout de suite dès qu'il arrive... mais petit à petit, parce que Monsieur Silence fait les choses sans qu'on s'en aperçoive, il aime être discret... Il aime aussi être apprécié, je dirais même respecté.

Et si on l'invitait, maintenant, toi et moi ? Rien de mieux pour apprendre à le connaître que de le rencontrer !

Je te propose de t'installer quelque part... où tu veux... comme tu veux... Ça y est, tu es prêt... .. ? Si tu es allongé, tu verras qu'il adore se poser sur ton ventre, pour lui c'est comme un toboggan ! Quand tu respires et que ton ventre se gonfle, c'est comme s'il montait à l'échelle ! Quand ton ventre redescend, il s'élanche sur la piste ! Mais pas n'importe comment. Il aime voyager tranquillement, sans se presser, et admirer le paysage. Et surtout, quand il arrive sur la terre ferme, il aime ne plus bouger quelques tout petits instants, et savourer la joie qu'il ressent dans son cœur !

Je dois te dire que Monsieur Silence a un très grand cœur, il donne tout ce qu'il peut, il rend visite à tous ceux qui l'invitent, les petits comme les grands !

Moi, je l'invite souvent, parce qu'on est devenu des grands amis, et que quand il est là avec moi, en moi, je me sens bien... mon corps ne s'agite plus... il y a plein de place dans ma tête... et mon cœur se remplit de joie...

Alors si comme moi, tu as envie de le rencontrer, apprivoise-le, et vous deviendrez certainement vous aussi les meilleurs amis du monde ! « L'essentiel est invisible pour les yeux, on ne voit bien qu'avec le cœur »¹....

Martine Rottoli

1- Extrait du Petit prince d'Antoine de Saint Exupéry



Martine Rottoli Sophrologue

spécialisée pour les enfants

www.sophrologie-valleiry.com

Tél : 06 70 46 35 06

Vie culturelle

Spectacles MJC du Vuache

Concert - Cours de musique



Danse africaine



Spectacle street jazz



Nouveau programme
Disponible en
Mairie

Ti'festival : Kapla



Ti'festival : Manège



Ti'festival : Animation florale



04.60.04.30.45
www.mjcvuache.com



20 ROUTE DE FARAMAZ
74520 VULBENS

RIMBAUD champion de France en excellence !

Mardi 12 juin, **Théo Bourreau, Lucine Gintzburger, Léandre et Zoé Magat** se sont envolés accompagnés par leurs deux professeurs d'éducation physique, Claire Gjursevic et Martin Morice, pour l'Aquitaine sur l'île d'Oléron afin de participer aux championnats de France de course d'orientation scolaire organisés de main de maître par le service UNSS de l'Académie de Poitiers. Ces élèves de troisième très impliqués dans la vie de leur collège (prix littéraire, Via Alpina, cellule harcèlement) avaient obtenu leur qualification aux championnats académiques en avril dernier.

Au terme de deux épreuves, le relais et la répartition, rassemblant des équipes mixtes de quatre collégiens, ce sont les 52 meilleures équipes nationales, qui se sont mesurées sur les terrains sablonneux de la commune de Saint Georges d'Oléron.

Nos quatre collégiens d'Arthur Rimbaud qui concouraient dans la catégorie excellence terminent quatrième sur les seize équipes engagées après le relais de la première journée. A ce stade de la compétition tout est encore possible pour eux. Le lendemain, la seconde épreuve a permis une magnifique remontée de notre team saint Julienne, fins stratèges pour la répartition des 28 balises dont 6 communes, qui termine première au

sprint sur la plage face au fort Boyard. Une belle épreuve de concentration pour les jeunes avant l'épreuve du Brevet National des Collèges qui aura lieu dans trois semaines et qui conclura parfaitement une brillante année scolaire de 3^{ème}. Cette belle équipe et leurs professeurs n'oublieront pas cette magnifique épopée aux « France » et rentrent à Saint-Julien avec une belle médaille d'or. C'est le fruit d'un travail conjoint depuis de longues années, entre les élèves, leurs professeurs encadrants et M. Lambert, Chef d'établissement et Président de l'Association Sportive du collège Arthur Rimbaud qui leur a permis de préparer ces championnats dans d'excellentes conditions.



L'Appel à projets jeunes de la MSA

**« Nous, on fait swinguer nos villages ! »
La MSA soutient les projets des jeunes ruraux**

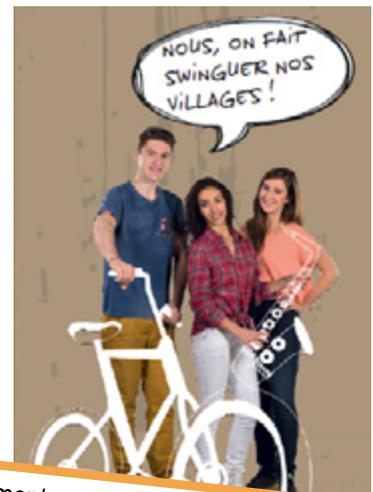
Vous avez entre 13 et 22 ans ? Vous vivez en milieu rural ? Vous avez un projet original susceptible de contribuer à une meilleure insertion sociale et à l'amélioration des conditions et qualité de vie des jeunes ruraux. La MSA vous aidera avec des bourses pouvant aller jusqu'à 5000 euros.

Des projets citoyens, culturels, sportifs...

Culture, arts, solidarité, citoyenneté, prévention santé, sport, le concours est ouvert à l'imagination et à la générosité.

Tous les projets sont les bienvenus : créer des espaces de rencontre, faciliter et dynamiser la vie des jeunes dans un village, un canton, promouvoir de nouvelles solidarités, répondre à des besoins nouveaux ou insatisfaits, animer la vie sociale et culturelle, d'une commune ou d'une mini région. En 2017, 5 groupes se sont partagé 10000 euros de dotation.

La MSA Alpes du Nord attribuera des bourses au plan régional, puis les deux premiers projets lauréats pourront concourir au niveau national et obtenir une nouvelle bourse supplémentaire. Les meilleurs projets seront ainsi récompensés par des bourses d'un montant pouvant aller jusqu'à 5000 euros (local et national).



Renseignements et dossiers de candidature :
Contactez Matthieu Payer : 06.88.34.77.44
Pour toute information site internet :

www.msaalpesdunord.fr

Date limite de dépôt des dossiers : **23 novembre 2018**
Les candidatures doivent émaner de groupes d'au moins 3 jeunes vivant en milieu rural (commune de moins de 15000 habitants).

Vie sociale

Rencontre des aînés Chevrier et Vulbens



Tous les derniers jeudi du mois, les aînés se retrouvent pour jouer, échanger ou simplement passer un bon moment.

Pour clôturer la dernière avant la trêve de l'été, un anniversaire a été fêté. Madame Chavet, 93 ans a soufflé ses bougies. Nous lui souhaitons un joyeux anniversaire !

Prochain rendez-vous le jeudi 27 septembre 2018.

Si des personnes sont intéressées, vous pouvez contacter la Mairie au 04 50 04 35 77.

LA SEMAINE BLEUE

A l'occasion de la semaine bleue du **8 au 14 octobre** (semaine consacrée aux personnes âgées), la Commune et l'Agenda 21 souhaitent recueillir vos témoignages sur un lieu, un objet, une personne de Vulbens.

Vous avez plus de 65 ans et envie de partager vos souvenirs d'antan, la mémoire de la vie du village, des archives photos, des objets insolites du passé avec d'autres habitants et les enfants du village, venez vous inscrire à partir du 3 septembre en Mairie ou auprès de l'Agenda 21 (agenda21.vulbens@protonmail.com), pour participer au projet "écouter et partager la parole des aînés". Une première réunion aura lieu du 8 au 14 octobre avec les enfants de l'école.

Téléalarme74



La Téléalarme est un système de sécurité destiné aux personnes âgées ou personnes handicapées, qui leur permet de solliciter 7 jours sur 7 et 24h/24, une aide adaptée à toute situation.
+ d'infos : Téléalarme 74
39 avenue de la Plaine
74000 Annecy
Tél : 04.50.33.20.60 ou
04.50.22.76.48
telealarme74@hautesavoie.fr

Brochures en mairie

Tous les lundis de
14h30 à 15h30
Centre ECLA

ATELIERS ÉQUILIBRE SENIORS

Améliorez votre équilibre
Restez en forme
Reprenez confiance en vous
Gardez votre autonomie
Adoptez une activité physique

N'ayez plus peur des chutes et gardez l'équilibre

INSCRIPTION
04 50 33 36 10
13h>17h

haute savoie
Gérontologie

ASSISTANTES SOCIALES

Les assistantes sociales vous reçoivent en Mairie de Vulbens, 3 mardis par mois, sur rendez-vous auprès du Pôle Médico Social de St-Julien-en-Genevois, au 04.50.33.23.49.



Canicule - Se baigner sans danger - Maladie de Lyme ...

CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

Mouiller son corps et se ventiler

Manger en quantité suffisante

Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour

Ne pas boire d'alcool

Donner et prendre des nouvelles de ses proches

Éviter les efforts physiques

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 06 06 (appel gratuit)
www.solidarite.gouv.fr/canicule • www.mets.fr • #canicule



Maladie de Lyme - Comment se protéger

Qu'est-ce que la maladie de Lyme ?

La maladie de Lyme ou borréliose de Lyme est une infection due à une bactérie transportée par une tique. La tique peut transmettre la bactérie à l'homme au moment d'une piqûre.

Quels sont les signes ?

Quelques jours ou semaines après la piqûre, une plaque rouge peut apparaître et s'étendre autour du point de piqûre. Un traitement antibiotique adapté permet d'éviter la diffusion de la maladie.

Où trouve-t-on les tiques ?

Les tiques vivent dans les zones boisées et humides, les parcs, les jardins et les prairies, sur les herbes hautes ou dans les buissons.

Elles sont présentes partout en France en dessous de 1500 m d'altitude.

Comment prévenir le risque ?

Limiter la prolifération des tiques

Si possible : faucher, tondre court et fréquemment, limiter l'accès des jardins à la faune sauvage.

Limiter le risque de se faire piquer

Lors d'une activité professionnelle exposante :

- ✓ porter des vêtements longs (couvrant les bras et les jambes) et fermés (fixer le bas de pantalon dans les chaussettes, la chemise dans le pantalon) ;
- ✓ appliquer éventuellement des répulsifs contre les insectes sur la peau découverte ou sur les vêtements en respectant les contre-indications et leurs modes d'emploi.

Limiter le risque d'infection

Au retour du travail :

- ✓ s'inspecter minutieusement tout le corps (aisselle, plis, cuir chevelu...) en se faisant aider si besoin ;
- ✓ retirer la tique à l'aide d'un tire-tique. Plus la tique reste fixée longtemps sur la peau, plus le risque augmente ;
- ✓ répéter l'inspection le lendemain.

Il est impératif de :

surveiller le(s) point(s) de piqûre ou la survenue de signes pseudo-grippaux en été, pendant quatre semaines après la piqûre ;

consulter rapidement son médecin traitant en lui précisant son activité professionnelle ou ses loisirs en cas d'apparition d'une plaque rouge ou de signes pseudo-grippaux.

3 réflexes pour se baigner sans danger

Choisissez les zones surveillées de baignade

Surveillez vos enfants en permanence

Tenez compte de votre forme physique

Retrouvez les Conseils pratiques sur : www.inpes.sante.fr/nyades

Dépliants, brochures et infos sur www.santepubliquefrance.fr



Le frelon asiatique

Le frelon asiatique, poursuit sa progression sur le territoire Rhône-Alpin. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la *biodiversité*¹ et la santé des *abeilles*².

Plan de surveillance et de lutte régionale

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS³, en partenariat avec la FREDON⁴, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés :

- ✓ **Les nids primaires** : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- ✓ **Les nids secondaires** : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées ci-dessous :

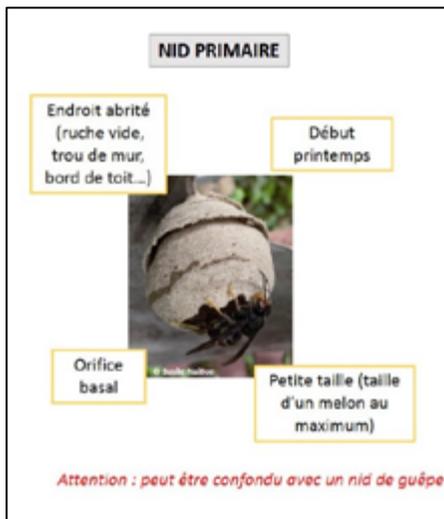
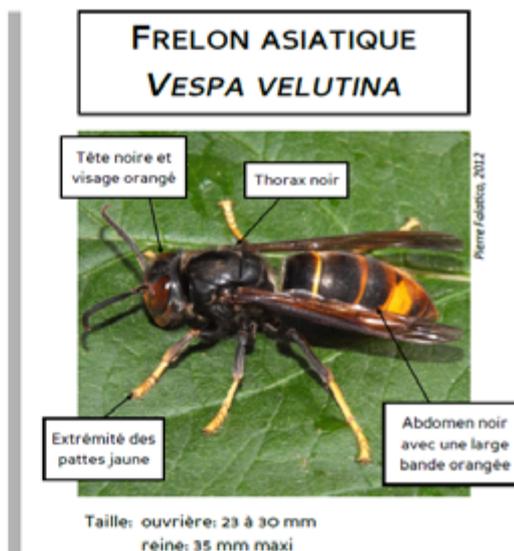
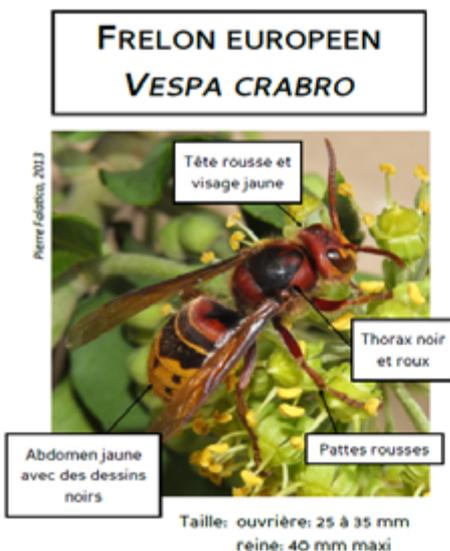
FREDON 74 : 04 79 33 46 89 / signalerfrelon74@gmail.com
2017 : progression modérée du nombre de nids découverts

Sur l'ensemble de la région, le nombre de nids observés en 2017 est de 414 (contre 319 en 2016).

Les conditions climatiques de l'année semblent avoir été moins favorables au prédateur que celles des 2 années précédentes (voir Carte 1). Un premier nid a été découvert en Haute-Savoie. Pour la Savoie, aucun signalement n'a été confirmé à ce jour.

Dr Prémila CONSTANTIN
 Section apicole GDS Rhône-Alpes

¹ Règlement UE 2016/1141 de la Commission du 13 juillet 2016
² Arrêté du 26 décembre 2012
³ FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire
⁴ FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

Ces deux espèces de frelons sont très peu agressives lorsqu'elles butinent sur des arbustes en fleurs. Il est possible de s'en approcher et de les observer sans risque de se faire piquer.

Attention:

Les personnes allergiques doivent rester éloignées.

Ne vous approchez pas d'un nid, les frelons vont le défendre.



Le PACS

Le Pacte Civil de Solidarité (Pacs) est un contrat. Il est conclu entre 2 personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour **organiser leur vie commune**.

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) a été transféré à l'officier de l'état civil de la Mairie depuis le **1^{er} novembre 2017**.

L'enregistrement du Pacs en Mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au *Journal officiel* du 19 novembre 2016 (article 48).

Toutefois, les notaires conservent toujours le droit d'exercer cette mission.

Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer, en fournissant certains papiers.

+ d'infos : **Secrétariat de Mairie au 04.50.04.35.77**



Recensement de la population

Population légale au 1^{er} janvier 2015
en vigueur à compter du
1^{er} janvier 2018.

Population totale : **1589 habitants**

Changement de prénom

Près de 3000 personnes changent de prénom chaque année en France. Toutefois, il faut que le demandeur justifie d'un intérêt légitime pour le faire (article 60 du Code civil).

La procédure pour changer de prénom a récemment été simplifiée par la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle. Auparavant, il était nécessaire d'effectuer la demande auprès du juge aux affaires familiales pour pouvoir changer de prénom et le recours à un avocat était obligatoire.

La réforme a modifié cette procédure en confiant désormais les demandes à la Mairie de résidence du demandeur ou à celle de son lieu de naissance, ce qui permet de changer de prénom plus facilement et plus rapidement. **Plus d'infos** : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F885> pour le changement de prénom

Frontaliers suisses ou binationaux

Pensez à vous faire recenser... Votre commune compte sur vous !

Le recensement concerne les travailleurs frontaliers de nationalité suisse ou binationaux exerçant leur activité professionnelle dans le Canton de Genève.

Les fonds frontaliers sont nécessaires à la commune pour investir dans la création et l'entretien des équipements publics dont vous bénéficiez tous les jours, vous et votre famille.

Attention : Vous devez signaler tout changement d'adresse à l'Office Cantonale Genevois de la population.

Pour me déclarer, c'est simple : je complète le coupon ci-dessous et le dépose à la mairie, ou par mail mairievulbens@orange.fr



Déclaration des frontaliers (A remplir par toutes les personnes majeures du foyer)

Nom, prénom :

Adresse :74520 VULBENS

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Téléphone : Mail :

Nom et adresse de l'employeur :

Numéro de permis de travail : Date de délivrance :

Renouvellement carte d'identité

Depuis le 21 mars 2017, les demandes de Carte Nationale d'Identité (CNI) sont traitées selon les mêmes modalités que les passeports biométriques, à savoir qu'un dispositif prévoit le recueil des empreintes numérisées de la même façon que pour les passeports. Ainsi, les demandes de Cartes Nationales d'Identité et passeports peuvent être déposées auprès de n'importe quelle mairie équipée de ce dispositif et non plus forcément dans sa commune de résidence.

Comment procéder pour faire votre demande ?

Il est recommandé de faire une pré-demande en ligne sur le site internet de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés). Cette pré-demande (gratuite) vous permettra de gagner du temps lors du rendez-vous.

Après la validation de votre pré-demande, vous recevrez par courriel un récapitulatif sur lequel figurera un numéro qui sera nécessaire pour finaliser votre dossier en Mairie.

Si vous n'optez pas pour cette pré-demande par internet, vous pouvez faire votre demande avec le formulaire Cerfa qui est disponible à l'accueil des Mairies.

Par la suite, les dossiers étant traités uniquement sur rendez-vous, il convient d'en faire la demande dans une commune équipée du dispositif de recueil des empreintes. **Au plus proche : Valleiry, Saint-Julien, Frangy, Seyssel ou Cruseilles.**

Lors de votre rendez-vous, vous devrez présenter les pièces justificatives nécessaires (originaux et photocopies), votre numéro de pré-demande ou bien le formulaire Cerfa dûment rempli à l'encre noire.

La présence du demandeur du titre est obligatoire.



L'achat éventuel de timbres fiscaux peut être également réalisé en ligne sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>



Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Carte Nationale d'Identité est valide 15 ans.

La durée de validité de la Carte Nationale d'Identité est passée de 10 à 15 ans **pour les personnes majeures.**

L'allongement de cinq ans concerne :

- ✓ les nouvelles Cartes d'Identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures
- ✓ les Cartes d'Identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

IMPORTANT : Vous pouvez voyager à l'étranger à condition que le pays de destination accepte que la date inscrite sur votre carte ne corresponde pas à sa date réelle d'expiration. Pour savoir si ce pays accepte une carte d'identité valide mais facialement périmée, il convient de consulter la rubrique [Conseils aux voyageurs du site du ministère des affaires étrangères](#) (rubrique Entrée/Séjour). Pour un voyage dans un de ces pays, vous pouvez télécharger sur le site du ministère de l'intérieur une [fiche d'information traduite](#), qui peut être présentée aux autorités étrangères.

Cette prolongation n'est pas valable pour les personnes mineures.



Recensement militaire

Le jeune doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire, en se présentant à la Mairie de son domicile, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille. Le jeune peut venir seul. Une attestation de recensement lui sera remise.

Nous rappelons que cette démarche est obligatoire et que de nombreuses administrations demandent cette attestation lors des examens scolaires ou lors du passage du permis de conduire.

Centre du Service National de Varcès
BP08 - 38761 VARCÈS Cedex
Tél : 04.56.85.74.00

Site : <http://www.defense.gouv.fr>

Email : csn-varces.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Et après ?

Quelques conseils pratiques post-recensements

Vous venez de vous faire recenser à la Mairie de Vulbens ! Voici quelques conseils à suivre pour faciliter la suite de votre parcours de citoyenneté.

- ✓ Votre convocation pour la journée Défense et Citoyenneté interviendra 10 à 12 mois après le recensement s'il a bien été effectué à 16 ans.
- ✓ Si vous ne portez pas le même nom que vos parents, vous devez mettre votre propre nom et prénom sur la boîte aux lettres.
- ✓ Enfin, vous devez impérativement faire part au Centre du Service National de Varcès de tout changement d'adresse même si un suivi de courrier a été établi par les services postaux.





Aide aux démarches en ligne

Des espaces numériques sont également à votre disposition

au sein des maisons de service au public

Les 8 maisons de service au public (MSAP) de Haute-Savoie vous proposent des espaces numériques et la présence d'un médiateur numérique qui peut vous aider à effectuer vos démarches en ligne.

<p>Arrondissement d'Annecy</p> <p>Maison de services au public de THORENS-GLIÈRES</p> <p>Bureau de poste Au bourg 74570 FILLIÈRE</p>	<p>Arrondissement de St Julien en Genevois</p> <p>Maison de services au public de FRANGY</p> <p>Bureau de poste 67 rue de la poste 74270 FRANGY</p>
<p>Arrondissement de Bonneville</p> <p>Maison de services au public de BONNEVILLE</p> <p>100 rue Paul Verlaine 74130 BONNEVILLE</p> <p>Maison de services au public de CHAMONIX MONT BLANC</p> <p>94 promenade du Fori 74400 CHAMONIX MONT BLANC</p> <p>Maison de services au public de SALLANCHES</p> <p>109 rue Justin 74700 SALLANCHES</p> <p>Maison de services au public du Haut-Giffre</p> <p>Place du champ de la Poste 74440 VERCHAIX</p>	<p>Arrondissement de Thonon les Bains</p> <p>Maison de services au public d'ABONDANCE</p> <p>Bureau de poste Place du Champ de foire 74360 ABONDANCE</p> <p>Maison de services au public du Haut-Chablais</p> <p>44 route de Morzine 74110 MONTRIOND</p>

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet

www.haute-savoie.gouv.fr ou www.maisondeservicesaupublic.fr

Du nouveau sur Vublens !



Balade créative en famille

Pour écouter la nature qui ouvre la créativité et les liens !!



Pour toutes les familles qui souhaitent partager un moment en pleine nature et se laisser accompagner par la magie des contes et de la nature en vie.

Détente, jeux, découverte et partage sont les objectifs de la journée.
Dans le respect du rythme de chacun....

+d'infos :

Vanessa Gressin : +33(0)7 61 61 74 47
vanessa@amstramgramanim.com
www.amstramgramanim.com



-Ramonage certifié
-tubage
-fumisterie
-vitrage de foyer ouvert sur mesure

tél: 06 45 35 53 65
@: leherissonsavoyard@gmail.com

Le Règlement Sanitaire Départementale (RSDT 31.6) impose deux ramonages par an ; mettez vous en conformité vis à vis de la loi et de votre assurance habitation !



Appartement meublé de tourisme
Location nuitée, hebdomadaire ou mensuelle

au 130 chemin de Moissy
Lieu dit Faramas
74520 VULBENS

Espace Créateurs - Repreneurs Entreprises

Vous résidez sur le Genevois Haut Savoyard ? Vous avez un projet de création/reprise d'entreprise sur ce territoire ? N'attendez plus, venez vous renseigner et rencontrer des spécialistes de la création/reprise d'entreprise près de chez vous...

L'Espace Ressources pour les créateurs et les repreneurs d'entreprises est un dispositif gratuit qui propose :

- des réunions thématiques,
- des entretiens individuels avec un spécialiste,
- des permanences,
- un accès à un espace documentaire et informatique, une bourse d'entreprises à reprendre...

+ d'infos sur www.med74.fr



Maison de l'Economie Développement

13 Avenue Emile Zola - Etoile Annemasse Genève -74100 ANNEMASSE

Tél : 04 50 87 09 87 – Fax : 04 50 95 51 46

E-mail : secretariat@med74.fr - Site : www.med74.fr

L'espace Création vous accueille de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 (17h le vendredi).

Ouverture d'un cabinet d'Orthophoniste et d'Étiopathie sur Vulbens !

C'est au mois de juin 2018 que Sabine Vuichard et Christophe Speich, tous deux originaires de la région, ont démarré leur activité sur la commune dans leurs locaux situés dans la ZA de Chavannoux : 83 chemin des Artisans – 74520 VULBENS.

Sabine Vuichard a été diplômée de l'école d'orthophonie de Lyon en 2011 et a ouvert son premier cabinet en 2012 sur la commune de Viry.

L'orthophonie est une discipline qui s'adresse à toute la population : bébés, enfants, adolescents, adultes. Elle a pour missions principales de **prévenir, dépister, évaluer et rééduquer les troubles du langage et de la communication.**

Ses champs d'intervention sont multiples et variés :

✓ Langage oral et communication : des simples troubles articulatoires aux troubles de développement du langage plus sévères pouvant s'inscrire dans des contextes pathologiques de type trouble du spectre autistique, trisomie 21, ...

✓ Langage écrit : des retards d'acquisition de la lecture et de l'écriture aux troubles spécifiques de type dyslexie – dysorthographe,...

✓ Bégaïement et troubles de la fluence

✓ Neurologie : suites d'affections de type AVC, tumeurs cérébrales, traumatismes crâniens ou encore pathologies neurodégénératives (maladie d'Alzheimer, maladie de Parkinson, ...).

✓ ORL : cancerologie, troubles de la voix, surdité, ...

✓ Troubles de l'oralité alimentaire et de la déglutition

La pénurie de professionnels que connaît tout le territoire concerne particulièrement notre région, ce qui explique les délais d'attente importants dans les différents cabinets d'orthophonie. Les soins orthophoniques sont pris en charge par la Sécurité Sociale à hauteur de 60%, les mutuelles faisant généralement le complément.

Christophe Speich exerce en tant qu'étiopathe depuis 8 ans et est diplômé de la faculté d'étiopathie de Lyon depuis 2010 suite à 6 années d'études. Créé en 1963 par Christian Trédaniel, le terme étiopathie vient du Grec aitia « cause » et pathos « ce qui affecte le corps ». Il désigne une méthode de raisonnement visant à établir la causalité des phénomènes pathologiques et les applications thérapeutiques qui en découlent.

L'étiopathie est avant tout une méthode de raisonnement, d'analyse et de compréhension des phénomènes pathologiques, permettant d'identifier la cause des dysfonctionnements du corps humain et de la supprimer par des techniques concises et très spécifiques.

Le corps est considéré comme une mécanique, certes complexe et aboutie, mais qui tombe parfois en panne. L'étiopathe est alors « l'ingénieur-mécanicien » du corps

humain, qu'il étudie de manière approfondie afin de trouver l'origine réelle de la panne, c'est-à-dire sa cause, sans la confondre avec ses effets.

L'étiopathie s'attache donc à déterminer les causes primaires qui provoquent les symptômes dont est affecté le patient. En identifiant ces lésions, l'étiopathe remonte ainsi à l'origine du problème, la traite et supprime durablement ses effets.

Pour cela, il dispose de techniques manuelles spécifiques et précises, héritées des gestes ancestraux du reboutement, revisités à la lumière des données anatomiques les plus récentes, synonymes de rigueur, de rapidité, d'innocuité et de sécurité.

Pourquoi consulter un étiopathe ?

Le domaine de compétences de l'étiopathe est très vaste et recouvre un grand nombre d'affections ; **les classiques applications :**

✓ **sur l'appareil vertébral par exemple** : cervicalgies, dorsalgies, lombalgies chroniques, lumbagos, torticolis, névralgies cervico-brachiales, sciatalgies, cruralgie, douleur intercostales.

✓ **locomoteur par exemple** : entorses, foulures, tendinites (tennis et golf elbows), douleurs articulaires, épines calcanéennes, canal carpien.

Il élargit son champ d'application en apportant des solutions aux problèmes que posent les :

Troubles ORL : sinusites chroniques, otites, rhinites, vertiges, certaines allergies respiratoires.

Troubles de l'appareil respiratoire : asthme, trachéite, bronchite.

Troubles digestifs : constipation, diarrhée, ballonnements, colites, aigreurs, reflux gastriques, aérophagie, digestion lente, troubles hépatobiliaires.

Troubles généraux: céphalées, migraines, trouble du sommeil, zona..

Troubles gynécologiques et urinaires : cystite, incontinence, troubles du cycle, troubles liés à la ménopause, descentes d'organes.

Trouble circulatoires : palpitations, oppression thoracique, jambe lourdes.

Obstétrique: nausées, vomissements.

En cas d'affection ne relevant pas du domaine de compétences de l'étiopathe, le patient est immédiatement redirigé vers le parcours médico-chirurgical opportun.

Le traitement étiopathique n'est pas remboursé par la Sécurité Sociale. Cependant, de nombreuses mutuelles prennent en charge le traitement étiopathique.

Pour plus d'informations:

❖ Cabinet d'étiopathie : 06.20.65.12.90 / www.etiopathie.com

<http://etiopathie74.com/vulbens>

❖ Cabinet d'orthophonie : 04.50.75.33.71

sabine.vuichard@hotmail.fr



Le prélèvement à la source au 1^{er} janvier 2019

L'arrivée du prélèvement à la source au 1^{er} janvier 2019 modifiera les modalités de paiement de l'impôt sur le revenu. Le décalage d'un an entre la perception des revenus et l'impôt correspondant disparaît : en 2019, chacun paiera l'impôt sur ses revenus perçus en 2019.

Retrouvez plus d'informations sur les sites www.prelevementalasource.gouv.fr et www.impots.gouv.fr et au 0 811 368 368 (service 0,06 €/min+prix appel)



Covoiturage

De nouvelles solutions pour améliorer le passage aux petites douanes

Covoiturage-leman.org est le moteur de recherche de référence pour le covoiturage quotidien dans le bassin lémanique. Des places sont réservées aux covoitureurs dans les P+R Bernex et Voie Centrale (route des Jeunes).

- **Dès septembre 2018 :**

Création de 150 nouvelles places dans les P+R de Viry et Valleiry en plus des 100 existantes.

- **Automne 2018**

2 nouvelles lignes de bus mises en place entre Viry et Bernex (63) et entre Collonges-sous-Salève et Bachet de Pesay (62).

Un service de covoiturage dynamique domicile/trajet expérimenté entre Valleiry, Viry et Bernex.

Le principe ? une offre en quasi temps réel à l'usager covoitureur.

La personne souhaitant effectuer un itinéraire en covoiturage contacte le service quelques minutes avant son départ.

Le service va alors chercher le conducteur adéquat qui est en mesure d'offrir le covoiturage souhaité sur l'itinéraire demandé.

Infos sur les lignes de bus : tpg.ch et www.transalis.fr

+ d'infos : covoiturage-leman.org

De nouvelles solutions pour améliorer le passage aux petites douanes

Ensemble, réduisons le trafic des douanes de Cortaux, Chancy II, Sezegrin, Soiel II



Transport scolaire

Les cartes de transport scolaire seront envoyées directement par voie postale aux familles, fin août 2018.



Location « la Mauricienne »

La salle paroissiale « la Mauricienne » à côté de la poste est à votre disposition pour les goûters d'anniversaire de vos enfants ou pour d'autres réunions. Capacité : 30 à 40 personnes. La location peut se faire à la journée ou à la demi-journée.

Pour plus d'informations, veuillez contacter : **Xavier Bailloux** au 04 50 04 25 45 ou **Louis Buet** au 04 50 04 37 80.

Agenda MJC du Vuache

- **Jeudi 27 septembre à 20h30** : MOTIVES SOUND SYSTEM
L'Étincelle *Chanson lutte / festive*
- **Samedi 13 septembre à 15h30** : Boîte de nuits
Salle Albert Fol à Valleiry *Spectacle musical*
- **Du 26 octobre au 4 novembre** : Quelqu'un comme vous
L'Étincelle *Théâtre / comédie dramatique*
- **Jeudi 15 novembre à 20h30** : Musette déglivrée
L'Étincelle *Spectacle musical*
- **Jeudi 29 novembre à 20h30** : Frédéric Sigrist
« Tout le monde croit que je suis un mec bien »
L'Étincelle *Humour*
- **Jeudi 13 décembre à 20h30** : Jonglage percutant
L'Étincelle *Spectacle musical*
- **Samedi 26 janvier à 20h00** : Soirée festive Irlande – L'Étincelle



Pour suivre toute l'actualité, abonnez-vous à leur page Facebook *mjcvuache* ou à leur newsletter !



LES TEMPS FORTS DE LA RENTRÉE 2018-2019 !

- ✓ **Reprise des activités** : À partir du lundi 17 septembre 2018
- ✓ **Billetterie des spectacles** : En vente dès le 2 juillet 2018
- ✓ **Remise en forme**
Matinée portes ouvertes avec découverte du nouveau matériel
Séance gratuite – accueil « petit déj » tonique
Samedi 15 septembre 2018 – 9h-12h – Valleiry
- ✓ **Appel à bénévoles**
Samedi 6 octobre 2018 dès 9h – accueil « petit déj » - Vulbens
- ✓ **Spectacle de rentrée**
Jeudi 27 septembre 2018 – Motivés sound system 1^{ère} partie : Aka'p (groupe vocal « made in MJC »)

Prochaines collectes du don du sang :

- 24 août
- 9 novembre

De 16h30 à 19h30
Salle Albert fol - Valleiry



VIDE
GRENIERS
DES POMPIERS
DU VUACHE
9 septembre
2018



Le cabinet médical de Vulbens sera fermé cet été, du 19 août au 9 septembre



LA POSTE

La poste de Vulbens sera fermée cet été, du 30 juillet au 17 août inclus.

Drones – Règles à connaître avant de faire voler un drone dans l'espace public !

Vous ne devez pas :

- ✚ Survoler les personnes,
- ✚ Voler de nuit,
- ✚ Voler au-dessus de l'espace public en agglomération,
- ✚ Perdre de vue aéronef en vol,
- ✚ Dépasser la hauteur maximale de vol de 150 mètres,
- ✚ Voler à proximité des aéroports et aérodromes,
- ✚ Survoler les sites sensibles ou protégés.



Vous devez :

- ✚ Respecter les zones interdites de survol en consultant le site géoportail de la direction générale de l'aviation civile,
www.geoportail.gouv.fr/donnees/resriptions-pour-drones-de-loisir
- ✚ Respecter la vie privée d'autrui,
- ✚ Souscrire un contrat d'assurance prenant en compte votre activité,
- ✚ Consulter le site de la DGAC pour prendre connaissance de la réglementation en vigueur,
www.ecologique-solidaire.gouv.fr/drones-loisir-et-competition
- ✚ Respecter la réglementation en matière d'interdiction de prise de vue aérienne.

Attention : de nouvelles dispositions sont rentrées en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2018
Rendez-vous sur le site de la DGAC



Objets Perdus

OBJETS TROUVES

En possession d'un objet trouvé ou bien à la recherche d'un objet perdu ?

(Clés, portefeuilles, cartes, ...)

N'hésitez pas à contacter la Mairie au 04.50.04.35.77 ou mairievulbens@orange.fr

Relevés météorologiques 2018

Hauteur de pluie en mm

janvier	février	mars	avril	mai	juin	Total
322	98	192	29	106	91	838

Relevés faits par Maurice Gross. Merci !



Avis

aux nouveaux propriétaires !

Votre numéro de plaque est gracieusement offerte par la Commune. Elle est disponible en Mairie, n'hésitez pas à venir la récupérer !

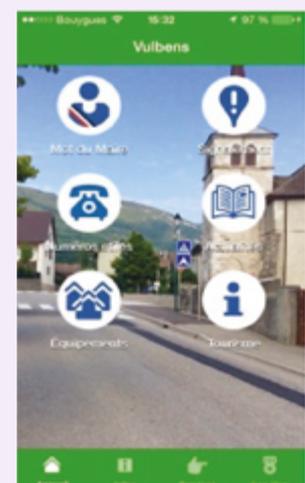
La commune est dotée de plusieurs moyens de communication :

- ✓ le site internet
- ✓ les panneaux d'affichage
- ✓ la lettre d'information
- ✓ le bulletin municipal
- ✓ l'application **smartphone « Vulbens »**

Cette application a pour but de vous tenir informer en temps réel des informations de la commune.

Elle permet notamment de vous envoyer des « Pushs » en cas de problème ou d'incident sur la commune. Vous pouvez également nous envoyer un signalement avec une photo pour prévenir la Mairie d'un problème sur la commune.

L'application est téléchargeable sur Google Play ou App Store.





la Maison du Salève

Le plaisir des découvertes

ENTREZ, VISITEZ LA MAISON DU SALÈVE... UN PATRIMOINE CULTUREL !

La Maison du Salève s'est établie dans une ferme du XVIII^{ème} siècle, ancienne grange de la chartreuse de Pomier toute proche. Laissez-vous séduire par ce site champêtre et caractéristique de l'architecture rurale du Genevois. Entrez, visitez...

EXPÉRIMENTEZ

■ ANIMA'SONS (extérieur) : Mercredi 08 août à 10h30 à la Maison du Salève, de 3 à 7 ans

Lors d'une balade en forêt, découvrez l'environnement sonore par des jeux d'écoute et d'immersion dans la nature. *Sur inscription.*

■ FABRICATION DE CABANES (extérieur) : Vendredi 10 août à 14h30 au Téléphérique du Salève, dès 5 ans

Sur inscription. Un adulte accompagnant obligatoire

■ BALADE PAYSÂNE EN ALPAGE : Samedi 11 août de 10h à 17h à l'alpage du Plan du Salève, tout public

Les ânes mènent la marche pour vous guider à travers l'alpage ! *Gratuit, sur inscription.*

■ ÉVEIL NATURE (extérieur) : Vendredi 17 août à 14h30 au Téléphérique du Salève, dès 3 ans

Découvrez les sons et les couleurs qui vous entourent. Un atelier où tous les sens sont en éveil !

■ CRÉATION DE PAYSAGES SONORES : Vendredi 17 août de 17h à 22h, à la Croisette, tout public.

Venez écouter les sons de la nature qui nous entourent ! A l'aide d'instruments « nature », recréez ces paysages sonores lors d'un atelier de théâtre d'ombres. *Gratuit, sur inscription.*

■ RALLYE NATURE : Mardi 21 août de 9h30 à 12h00, à Annemasse, dès 6 ans

Attention... Prêt ? Partez ! Vous voilà en route pour relever le défi d'un rallye nature à la découverte des richesses naturelles des coteaux du Vernand ! Le parcours sera jalonné de petites épreuves amusantes et artistiques à réaliser en famille ! *Gratuit, sur inscription au +33 (0)4 50 92 00 45 (mairie d'Annemasse)*

■ BALADE NATURE ET LÉGENDES (extérieur) : Mercredi 29 août à 10h30 à la Maison du Salève, de 3 à 7 ans

Venez chercher le dragon et les fées cachés dans la nature du Salève...

Toutes les infos, animations, programme sur www.maisondusaleve.com



Retrouvez l'agenda des manifestations culturelles, sportives ou associatives entre Annecy et Genève, en Haute-Savoie : le Festival Guitare en Scène, les scènes culturelles, les musicales, les RDV d'Archamps, le salon de l'auto, spectacles, visites guidées, vide grenier, brocantes, marchés de Noël, concerts...

A consulter sans hésiter :
www.tourisme-genevois.fr



Le Syndicat Pays du Vuache

RECRUTE POUR L'ECOLE DE VULBENS

1 agent d'animation pour le temps méridien (11h30-13h30)

Durée : CDD de 10 mois - 36 semaines scolaires

Missions : sous la responsabilité de la chef d'équipe, vous assurez une heure de surveillance du repas dans la cantine et une heure d'animation du temps de récréation

1 agent d'animation pour le temps méridien et l'entretien des locaux, à mi-temps

CDD d'un an annualisé de 17h/35h - 36 semaines scolaires

Missions : sous la responsabilité de la chef d'équipe, vous assurez une heure de surveillance du repas dans la cantine et une heure d'animation du temps de récréation
Vous effectuerez également 3h de ménage dans l'école, de 16h30 à 19h30.

Postes à pourvoir au 1^{er} septembre 2018

Renseignements et candidature auprès de Mme Mayor,
en Mairie de Vulbens, 1 rue François Buloz, 04.50.04.35.77





Photos de couverture : Alain Schluchter
Photos des pages intérieures : Mairie, Syndicat du Vuache, MJC

Imprimé naturellement sur papier recyclé.
Villi© - www.imprimerie-villiere.com - T. +33 450 04 46 86 - F-74160 Beaumont